



## **REPUBLIQUE TUNISIENNE**

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE KARIM BEN BECHER**

**AMBASSADEUR DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE  
AUPRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS**

**A L'OCCASION DE LA CEREMONIE ORGANISEE POUR MARQUER L'ADHESION DE  
LA REPUBLIQUE TUNISIENNE AU STATUT DE ROME DE LA COUR PENALE  
INTERNATIONALE**

**La Haye, le 16 septembre 2011**

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les juges,  
Monsieur le Procureur,  
Madame le Greffier,  
Monsieur le vice-Président de l'Assemblée des Etats Parties,  
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, tout d'abord, M. le Président, de vous adresser, au nom de ma délégation et au nom de mon pays, mes sincères remerciements pour votre aimable initiative d'organiser cette cérémonie d'accueil en l'honneur de la Tunisie et marquer ainsi son adhésion au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Cette cérémonie est emblématique pour nous, puisque la Tunisie devient officiellement le 116<sup>ème</sup> Etat partie au Statut de Rome à un moment crucial de son histoire politique et sociale marqué par l'aspiration de tout un peuple en faveur de la liberté de la dignité et de la justice sociale.

Sachez, M. le Président que vous pourrez toujours compter sur le soutien ferme et continu de mon pays dans l'accomplissement de votre importante mission et que la Tunisie dans cette nouvelle phase de son histoire considère que les principes de base sur lesquels a été fondée la Cour Pénale Internationale font partie intégrante de ses valeurs.

## **Monsieur le Président,**

Cette adhésion de la Tunisie au Statut de Rome est le fruit des changements historiques dans la vie politique et sociale que connaît le peuple tunisien. Le chemin est encore long et les défis sont de taille, mais mon gouvernement s'est engagé avec détermination à poursuivre le processus de transition démocratique dont les élections du 23 octobre prochain, les premières élections démocratiques dans l'histoire de la Tunisie, constituent un jalon important.

## **Monsieur le Président,**

Au lendemain de la révolution du 14 janvier 2011, la Tunisie a adhéré à plusieurs conventions et instruments clés de protection des droits de l'Homme dont le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, pour s'ancrer davantage sur la voie de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'Homme et de l'Etat de droit. En rejoignant la communauté internationale sur ces questions cruciales, la Tunisie manifeste sa volonté d'attachement aux valeurs universelles de la démocratie et des droits fondamentaux. Je voudrais donc vous faire part de l'engagement de mon pays en vue de soutenir les efforts de la Cour pour mettre un terme à l'impunité et promouvoir la responsabilisation ainsi que pour étendre son champ d'intervention et consacrer son caractère universel.

## **Monsieur le Président,**

La Tunisie aura le privilège d'abriter dans quelques jours, du 19 au 23 septembre, le 3<sup>ème</sup> séminaire régional de formation et de sensibilisation sur le système du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale pour les Etats du Maghreb et certains Etats du Moyen-Orient. Ce séminaire sera placé sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République. Cela contribuera sans aucun doute à donner encore plus de visibilité à cet important évènement et donnera une fois de plus un signal fort de soutien du gouvernement tunisien au plus haut niveau au travail de la Cour Pénale Internationale.

En outre et soucieuse de contribuer activement à cette tâche, la Tunisie a présenté la candidature au poste de juge à la Cour Pénale Internationale du Professeur Ajmi BEL HAJ HAMMOUDA,

en prévision des élections qui auront lieu à l'occasion de la tenue de la dixième session de l'Assemblée des Etats Parties, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York du 12 au 21 décembre 2011.

Le Gouvernement Tunisien attache une grande importance à cette candidature qui reflète aussi une volonté claire de participer de façon effective aux travaux de la CPI et de promouvoir davantage l'universalité de la Cour.

**Monsieur le Président,**

Permettez moi de conclure en insistant sur l'engagement de la Tunisie en faveur des nobles causes de la paix, de la justice, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, tout en exprimant mon appréciation quant au progrès et aux acquis réalisés par votre honorable instance jusqu'à présent ainsi qu'aux efforts considérables déployés par les Etats parties.

Ma délégation voudrait vous assurer, encore une fois, de sa pleine coopération et de sa volonté à œuvrer au succès de votre mission.

Je vous remercie pour votre aimable attention.